Procès-verbal du conseil

De la Municipalité de Maricourt

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue 3 décembre 2024 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :	Conseillère siège 1	Nancy Gagnon
	Conseiller siège 2	Serge Turcotte
	Conseiller siège 3	Robert Ledoux,
	Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
	Conseiller siège 6	Éric Mc Kay

Est absent :

Conseiller siège 5	Jason Charland

Assiste également à la séance :
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

---

1. Ouverture de la séance et présences

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2024
4. Présentation aux élus
5. Correspondance
6. Comptes du mois et compte autorisé par le directeur général
7. Voirie
8. Résolution et Règlement
    - 8.1 REG 328-4-2024 Règlement de zonage
    - 8.2 REG 409-2025 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques
    - 8.3 REG 414-1-2024 Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
    - 8.4 REG 416-2025 Tarification et remboursement
    - 8.5 REG 418-2025 Traitement des élus
    - 8.6 REG 420-2025 Taux de taxation
9. MRC
10. Environnement
11. Loisirs
12. Sécurité civile
13. Divers
    - 13.1 Adoption du budget 2025 - RIPIV
    - 13.2 Demande de soutien financier pour la réfection de la cour d'école
    - 13.3 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2025 de la MRC du Val-Saint-François
    - 13.4 Modification résolution Trans-appel
    - 13.5 Offre de service - Kreasoft
    - 13.6 Offre de service en sécurité civile - Prudent
    - 13.7 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)
    - 13.8 Responsable de l'application règlementaire - Urbinspec
14. Regroupement intermunicipal avec le Canton de Valcourt
15. Ressource humaine
    - 15.1 Calendrier des séances 2025
    - 15.2 Dépôt de la liste des citoyens en défaut de paiement de leurs taxes
    - 15.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
    - 15.4 Dépôt des déclarations de dons et autres avantages
    - 15.5 Nomination d'un maire suppléant pour 2025
    - 15.6 Vacance du poste de conseiller numéro 5
16. Période de questions
17. Levée de la séance

214-2024

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

215-2024

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal du 5 novembre 2024 proposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Présentation aux élus

5. Correspondance

216-2024

Revue de la correspondance du mois de novembre 2024. Aucune question.

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Compte du mois et compte autorisé par le directeur général

217-2024

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu que la liste des comptes à payer au 28 novembre 2024 au montant de vingt-six mille trois cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (26 357.99$) et que la liste déposée par le directeur général au montant de trente-sept mille huit cent soixante-sept dollars et soixante-trois cents (37 867.63$) soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal du conseil

De la Municipalité de Maricourt

Liste des comptes à payer en date du 28 novembre 2024

#	Fournisseur	Solde
3	ADMQ	510,49 $
518	Adobe	19,53 $
507	Amazon.com.ca, Inc	299,53 $
492	Bureau en Gros	1 639,51 $
599	Distribution Pro-Vert (DPV)	196,27 $
465	Enviro5	13 987,86 $
87	Excavation L.G. inc.	3 104,34 $
600	Ferme Morissey	344,92 $
135	La Paperasse	174,69 $
407	Les médailles Lanaudière	98,30 $
165	Les Pétroles Coulombe & Fils	1 358,61 $
348	Marché Yvan Ouimette inc.	55,97 $
601	Pièces d'autos Valcourt (PAV)	881,12 $
184	RONA-Matériaux Laverdure inc.	11,48 $
450	Shell	128,03 $
519	Urbatek	3 202,43 $
602	Vosker	344,91 $
	Total	**26 357.99 $**

Liste compte payée par le Directeur général

#	Fournisseur	Solde
FC00009137	Buropro Citation	106,60 $
20241101	Cooptel	197,07 $
596368	Druide informatique	114,92 $
78761	Enviro 5	2 851,38 $
688302757434	Hydro	70,09 $
688302757435	Hydro	372,29 $
7335	L.G. Excavation	26 413,05 $
74656	La Paperasse	1 620,79 $
74657	La Paperasse	103,48 $
74818	La Paperasse	180,17 $
74893	La Paperasse	64,49 $
74932	La Paperasse	136,25 $
74950	La Paperasse	114,98 $
N70087034440	Matrec	645,52 $
20241031	Poste Canada	127,22 $
202402826673	Ressources naturelles	24,00 $
513147	Rona	4,24 $
513168	Rona	13,99 $
12808	Yves Fontaine & Fils	4 707,10 $
	Total	**37 867,63 $**

7. Voirie

8. Résolution et règlement

8.1 REG 328-4-2024 Règlement de zonage – Adoption du premier projet de règlement

218-2024

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Nancy Gagnon a donné avis de motion du projet de Règlement no 328-4-2024 à la séance du 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait la présentation du projet de Règlement no 328-4-2024 modifiant le Règlement no 328-2007;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du premier projet de Règlement en vue de l'adoption du Règlement lors de la séance du conseil du 7 janvier prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no 328-4-2024 avec dispense de lecture;

QUE ce projet sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2 REG 409-2025 Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques – Adoption du règlement

219-2024

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la présence de carrière et/ou sablière sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Robert Ledoux a donné avis de motion du projet de Règlement no 409-2025 à la séance du 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement no 409-2025 modifiant le Règlement no 409-2022 a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le règlement no 409-2025 avec dispense de lecture;

QUE ce projet sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.3 REG 414-1-2024 Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle – Adoption du règlement

220-2024

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 414.2023 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 8 mai 2023, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec;*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Nancy Gagnon a donné avis de motion du projet de Règlement no 414-1-2024 à la séance du 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement no 414-1-2024 modifiant le Règlement no 414-2023 a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nanay Gagnon et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le règlement no 414-1-2024 avec dispense de lecture;

QUE ce projet sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.4 REG 416-2025 Tarification et remboursement – Adoption du règlement

221-2024

CONSIDÉRANT QUE le règlement 416-2025 respecte l'article du *Code municipal* 617.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Nancy Gagnon a donné avis de motion du projet de Règlement no 416-2025 à la séance du 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement no 416-2025 modifiant le Règlement no 416-2024 a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nanay Gagnon et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le règlement no 416-2025 avec dispense de lecture;

QUE ce projet sera disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.5 REG 418-2025 Traitement des élus – Avis de motion

222-2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement no 418-2025 modifiant le Règlement no 418-2023 a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du projet de Règlement en vue de son adoption lors de la séance du conseil du 7 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

DE déposer le projet de Règlement tel que présenter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.6 REG 420-2025 Taux de taxation – Avis de motion

223-2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement no 420-2025 modifiant le Règlement no 420-2023 a été présenté;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du projet de Règlement en vue de son adoption lors de la séance du conseil du 7 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

DE déposer le projet de Règlement tel que présenter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. MRC

10. Environnement

11. Loisirs

12. Sécurité civile

13. Divers

13.1 Adoption du budget 2025 - RIPIV

224-2024

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 13 novembre 2024, la Régie a adopté son budget pour l'année 2025;

ATTENDU QUE, dans ce budget, les dépenses sont estimées à 827 513.74$, les revenus à 23 003.00$ et que la Régie n'affecte pas de surplus, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 804 510.74$;

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour, le décret de la population 2025 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY GAGNON

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSIANE TREMBLAY
ET RÉSOLU :

QUE Le conseil municipal de Maricourt adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE La municipalité de Maricourt verse à la Régie pour 2025 une quote-part estimée à ce jour à 69 204.47$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

13.2 Demande de soutien financier pour la réfection de la cour d'école la Chanterelle

225-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre du Comité cours d'école La Chanterelle;

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école de la Chanterelle est un espace essentiel pour l'épanouissement physique et social de nos élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

D'octroyer une aide financière de 500$, au budget 2025, pour le projet de rénovation de la cour d'école de la Chanterelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.3 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2025 de la MRC du Val-Saint-François

226-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : 67$/heure
- Ressource cartographie et assistance technique : 47$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QUE la Municipalité de Maricourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Maricourt réserve un montant de 2500$ pour l'année 2025 pour 33 heures pour la ressource cartographique et assistance technique.

Proposition adoptée à l'unanimité.

13.4 Modification résolution 198-2024 Trans-appel

227-2024

CONSIDÉRANT la présentation qui a été fait aux élus des modes de financement du transport collectif en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent adopter une ouverture face à Trans-Appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QUE la Municipalité de Maricourt annule sa résolution 198-2024 qui se positionnait contre l'imposition de droits sur l'immatriculation pour le financement du transport collectif;

QUE la Municipalité reste ouverte à toutes les possibilités de financement du transport collectif;

DE transmettre cette résolution aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François et à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.5 Offre de service - Kreasoft

228-2024

CONSIDÉRANT QUE le parc informatique de la municipalité est entretenu depuis plusieurs années avec Kreasoft;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre l'entretien du parc informatique municipal pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE la Municipalité retienne les services Kreasoft pour l'entretien du parc informatique municipal et qu'elle en défraye les coûts selon l'offre de service reçu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.6 Offre de service en sécurité civile - Prudent

229-2024

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Prudent, dater du 29 octobre 2024, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2025 dans la poursuite des travaux de maintien des mesures d'urgence et de sécurité civile (Valcourt et région);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

QUE la Municipalité de Maricourt accepte l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2025 dans la poursuite des travaux de maintien des mesures d'urgence et de sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 7 237,00$ excluant les taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.7 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)

230-2024

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté sur le territoire de Maricourt avec l'organisme Trans- Appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente, et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

QUE la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2025, à 4 $ pour un déplacement local et à 9 $ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke);

D'accepter les prévisions budgétaires 2025 de Trans-Appel Inc.;

D'adhérer au service pour l'année 2025 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 $ par personne, pour un montant total de 3 273,62 $ (population : 469 décrets 12/2023);

DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13.8 Responsable de l'application règlementaire - Urbinspec

231-2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 181-2024, adoptée le 1er octobre 2024, octroie le contrat d'inspection municipal à Urbinspec;

CONSIDÉRANT QU'afin d'exécuter sa mission, les employés d'Urbinspec doivent être désignés comme inspecteurs municipaux représentant la Municipalité de Maricourt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QU'Antoine Tardif ainsi que Gabriel Côté Sévigny soient nommés inspecteurs municipaux pour la Municipalité de Maricourt;

QU'ils soient responsables de l'application des règlements de la Municipalité de Maricourt;

QU'ils aient accès aux différents outils informatiques de la Municipalité de Maricourt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Regroupement municipal avec le Canton de Valcourt

15. Ressource humaine

15.1 Calendrier des séances 2025

232-2024

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaire pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui débuteront à 19h30 selon les dates suivantes :

7 janvier	8 juillet
4 février	5 août
4 mars	2 septembre
1er avril	1er octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.2 Dépôt de la liste des citoyens en défaut de paiement de leurs taxes

233-2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Val Saint-François, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le greffier-trésorier, Francis Larivière, transmette, avant le 19 décembre 2024, au bureau de la MRC du Val Saint-François, l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

234-2024

ATTENDU QUE tout membre d'un conseil municipal doit déposer en séance publique une mise à jour annuelle de ses intérêts pécuniaires, selon l'article 358 de L.E.R.M.;

ATTENDU QU'au plus tard le 15 février de chaque année, le greffier-trésorier doit transmettre au MAMH un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait selon l'article 360.2 de L.E.R.M.;

Relevé prévu à l'article 360.2 de LERM pour 2025

Nom	Poste	Déclaration déposée le
Jean-Luc Beauchemin	Maire	3 décembre 2024
Nancy Gagnon	Siège 1	3 décembre 2024
Serge Turcotte	Siège 2	3 décembre 2024
Robert Ledoux	Siège 3	3 décembre 2024
Josiane Tremblay	Siège 4	3 décembre 2024
	Siège 5	
Eric Mc Kay	Siège 6	3 décembre 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller Robert Ledoux et résolu;

D'autoriser le directeur général à déposer le relevé de la déclaration d'intérêts pécuniaires sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.4 Dépôt des déclarations de dons et autres avantages

235-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tenir un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, tel que l'indique le Chapitre E-15.1.0.1 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce registre est public et doit être affiché sur le site internet de la Municipalité de Maricourt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

QUE le conseil municipal autorise le greffier-trésorier à déposer lors de la présente séance du conseil ce registre, et à l'afficher sur le site internet de la municipalité de Maricourt tel qu'indiqué au Chapitre E-15.1.0.1 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.5 Nomination d'un maire suppléant pour 2025

236-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseiller M. Serge Turcotte est nominé comme maire suppléant pour l'année 2025 jusqu'à l'élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Mc Kay et résolu;

QUE le conseiller M Serge Turcotte agisse à titre de maire suppléant pour l'année 2025 jusqu'à l'élection générale;

QUE le maire suppléant soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité de Maricourt afin de siéger sur le conseil de la MRC du Val-St-François pour cette même période, en l'absence du représentant de la Municipalité, soit M. Jean-Luc Beauchemin, maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15.5 Vacance du poste de conseiller numéro 5

237-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du siège numéro 5, M. Jason Charland, a déposé sa lettre de démission le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la prochaine élection se trouve à moins de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

D'accepter la lettre de démission du conseiller du siège numéro 5;

QUE la Municipalité de Maricourt laisse le siège numéro 5 vacant jusqu'à la prochaine élection générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Période de questions

Début à 20h05
Fin à 20h10
Nombre de questions : 2

17. Levée de la séance

238-2024

La levée de l'assemblée à 20h11 est proposée par le conseiller Eric Mc Kay

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Luc Beauchemin	Francis Larivière
Maire	Directeur général